

TAUX D'ENCADREMENT

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	
Type de centre	Taux d'encadrement
Centre de loisirs maternel (enfants de 3 à 5 ans)	1 animateur pour 8 enfants (directeur non compris)
Centre de loisirs (enfants de 6 à 17 ans)	1 animateur pour 12 enfants (directeur non compris)
CENTRE DE VACANCES	
Type de centre	Taux d'encadrement
Centre de vacances maternel (enfants de 3 à 5 ans)	1 animateur pour 8 enfants (directeur non compris).
<i>Un centre de vacances qui accueille uniquement des enfants de 3 à 5 ans est limité à un effectif de 60 enfants. Pour les centres de vacances accueillant également des enfants de + de 6 ans, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans ne peut dépasser 40.</i>	
Centre de vacances (enfants de 6 à 17 ans).	1 animateur pour 12 enfants (directeur non compris).
Camp de scoutisme	1 animateur ou un adjoint au directeur pour 15 enfants (directeur non compris).

QUALIFICATIONS REQUISES

Type de centre	Animateurs		Directeurs	
	Âge	Qualifications	Âge	Qualifications
Centre de loisirs sans hébergement	17 ans au moins pour les titulaires ou stagiaires BAFA 18 ans pour les autres	50 % minimum : de titulaires ou de stagiaires BAFA ou de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification admis en équivalence (cf. p.12) Des personnes majeures sans qualification (dans la limite de 50% de l'équipe)	21 ans minimum	- Titulaire BAFA - Stagiaire BAFA - Diplômes ou qualifications admis en équivalence (cf. p.11) - Brevet BAFA par dérogation sur demande de l'organisateur du centre et seulement pour un CLSH de 150 enfants maximum. Dérogation accordée par le SJS 1 seule fois à une même personne, non renouvelable, pour une durée maximale de 2 mois.
Centre de vacances	17 ans au moins pour les titulaires ou stagiaires BAFA 18 ans pour les autres	50 % minimum : de titulaires ou de stagiaires BAFA ou de titulaires d'un diplôme ou d'une qualification admis en équivalence (cf. p.12). Des personnes majeures sans qualification (dans la limite de 50% de l'équipe).	21 ans minimum 25 ans minimum pour les centres de vacances accueillant des enfants de 3 à 5 ans (centre de vacances maternel).	- Titulaire BAFA - Stagiaire BAFA - Diplômes ou qualifications admis en équivalence (cf. p.11) - Brevet BAFA par dérogation sur demande de l'organisateur du centre et seulement pour un CV de 50 enfants maximum. Dérogation accordée par le SJS 1 seule fois à une même personne, non renouvelable, pour une durée maximale de 2 mois.
Camp de scoutisme	17 ans au moins pour les directeurs-adjoints et les animateurs	Diplômes permettant de diriger et d'animer en CV et en CLSH (cf. p.11 et 12) + qualifications scouts (cf. p.13)	21 ans ou 19 ans minimum si moins de 60 participants	Diplômes permettant de diriger un CV ou un CLSH (cf. p. 11) + qualifications scouts (cf. p. 13)



Remarques : À l'exception des titulaires BAFA ou stagiaires (17 ans minimum), le personnel d'encadrement doit être majeur (18 ans).